United Nations

GENERAL ASSEMBLY Nations Unies UNRESTRICTED

ASSEMBLEE GENERALE A/C.3/269 13 octobre 1948 ENGLISH ORIGINAL : FRENCH

Third session

Dual distribution

THIRD COMMITTEE

DRAFT INTERNATIONAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS

France and Lebanon: French version of article 2 of the Praft Declaration (E/800)

"Toute personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres, de fortune ou de toute autre situation, de naissance, d'origine nationale ou sociale."